

Le Conseil Municipal s'est réuni le 4 avril 2022 sous la présidence de **Monsieur Thierry LE BIHAN, Maire.**

22 présents et 7 absents excusés avec pouvoir de :

Mme LEBOEUF à Mme GUILLOTTEL

Mme CLEMENT à M. BERTHELOT M.

M. PRALONG à M. LE BIHAN

Mme ROSE-AUBREE à Mme CORMENIER

M. BOKI SOGUE à M. BLIVET

M. NOZAY à Mme BILLARD

M. BERTHELOT J.M. à Mme BRIAND

Délibération 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 mars 2022

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 2 - ZAC Val de Sermon (Secteur Est) : dénomination des voies du macrolot 2

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 3 - Convention de partenariat entre les Senioriales et la médiathèque de Mordelles - Année 2022

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 4 - Suppression d'un poste de Technicien Territorial

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 5 - Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 6 - Fixation du taux des taxes directes locales pour 2022

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 7 - Participations aux charges intercommunales 2022

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 8 - Indemnités de fonction aux élus - Régularisation

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 9 - Espace Citoyen et Culturel - Remboursement des frais généraux 2021 au budget général

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 10 - Ville paysanne - Remboursement des frais généraux 2021 au budget général


Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 11 - ZAC Fontenelles 2 - Remboursement des frais généraux 2021 au budget général

Résultat du vote : unanimité pour

Délibération 12 - Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal prend acte.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie – Se renseigner auprès de l'accueil

 LE MAIRE,
THERRY LE BIHAN